

Fiche 7 : Comment déclarer mes rémunérations publiques ? (autres que les pensions)

La nouvelle Convention prévoit que les salaires, traitements et autres rémunérations similaires payées par la France ou le Luxembourg, par l'une de ses collectivités locales ou territoriales ou par l'une de leurs personnes morales de droit public à une personne physique au titre de services rendus à cet État, collectivité ou personne morale sont exclusivement imposables dans cet État.

Cette fiche traite uniquement de la déclaration des rémunérations publiques imposables en France.

En cas de **rémunérations publiques payées par la France**, le principe est qu'elles sont **imposables en France**.



Ces rémunérations sont imposables au Luxembourg si l'activité rémunérée y est exercée, si le bénéficiaire est résident luxembourgeois et qu'il possède la nationalité luxembourgeoise sans toutefois posséder la nationalité française.

Toutefois, les rémunérations publiques perçues par des binationaux franco-luxembourgeois sont exclusivement imposables dans l'État source des revenus donc si les rémunérations publiques sont payées par la France, ces dernières seront imposables en France.

Le tableau ci-dessous récapitule les trois cas de figure qui peuvent se présenter en cas de rémunérations publiques payées par la France :

	Lieu de résidence	Nationalité	Lieu d'exercice	Lieu d'imposition
Rémunérations publiques payées par la France	Luxembourg	Française	France	France
	Luxembourg	Franco-luxembourgeoise	France	France
	Luxembourg	Luxembourgeoise	Luxembourg	Luxembourg

Dès lors, les rémunérations publiques doivent être déclarées sur la déclaration **n°2047 Cadre 1** et dans le **Cadre 6** sans déduire le forfait de 10 % et sans déduire les frais réels. Elles doivent ensuite être reportées sur la déclaration **n°2042 case 1AF**. Enfin, elles doivent être reportées sur la déclaration **n°2042C case 8TK**.

Si le déclarant a la nationalité française sans avoir la nationalité luxembourgeoise, les revenus sont à déclarer sur **la déclaration n°2042 en case 1AM**.